

Le protocole dans la presse

De la lecture de l'ensemble des articles de la presse nationale consacrés à la signature du protocole d'accord, il ressort que, vues de la presse, les négociations ont été du côté des personnels le fait du seul SNPDEN. Son secrétaire général a été interviewé par la plupart des grands médias. Il est cité dans tous les articles. Pour Martine de Sauto dans *La Croix*, Claude Pair en 1997 indiquait dans son rapport "Rénovation du service public de l'éducation nationale - responsabilisation et démocratie" l'urgence de répondre à la crise de recrutement des personnels de direction. Elle place en contrepoint l'analyse de JJ. Romero sur les difficultés d'exercer le métier liées d'une part à la massification de l'enseignement secondaire, accentuées par les difficultés économiques et d'autre part à des tâches nouvelles comme le recrutement et la gestion des aides éducateurs. Elle cite la phrase maintes fois répétée "donnez nous le temps de diriger". Nous trouvons ensuite ici comme dans la plupart des articles le récit du long chemin qui démarre de la mise en place de la commission Blanchet "plusieurs semaines d'actions plus tard" passe par "plus de mille heures de négociation nécessaires" pour aboutir à la signature du protocole "entre Jack Lang et le SNPDEN". Aux critiques du SNES sur une ouverture modérée du recrutement elle oppose le point de vue d'Yves Grellier "spécialiste de la question": "c'est parce que la professionnalité du chef d'établissement n'est pas encore suffisamment assise, définie, reconnue, qu'on invoque encore la légitimité antérieure".

Elle évoque enfin les avancées du protocole: lettre de mission "clarification des missions et responsabilités du chef d'établissement en matière pédagogique et éducative" la nouvelle organisa-

tion de l'établissement, et les évolutions de carrière et termine en montrant un protocole très en retrait sur la gestion des ressources humaines "sujet tabou et casus belli pour le SNES".

Libération choisit un titre évocateur "des proviseurs plus pédagogues que gestionnaires" thème qui occupe toute la première partie de l'article d'Alain Auffray et "clarification réclamée par les personnels de direction qui se plaignaient d'un manque de reconnaissance et d'une pénurie de moyens". Il reprend l'analyse du rapport Blanchet et l'un des éléments: "les chefs d'établissement souhaiteraient pouvoir récompenser l'investissement personnel et, à l'inverse ne pas consolider les frilosités, les immobilismes, voire les insuffisances" lui offre la possibilité de développer les critiques fortes du SNES pour qui "le protocole accorde (aux chefs d'établissement) un rôle pédagogique exorbitant".

Marielle Court, dans le *Figaro* reprend le cheminement de la réflexion et des négociations pour indiquer ce qui a été obtenu: "un conseil pédagogique afin d'établir avec l'équipe enseignante les grandes orientations", pour favoriser ce "pilotage pédagogique", les assistants de direction, la formation, le rajeunissement et l'élargissement du recrutement, la lettre de mission "pour asseoir et légitimer le rôle (des chefs d'établissement) mais assurer aussi une continuité".

Elle développe enfin les évolutions en terme de carrière "le protocole instaure des mesures d'accélération des promotions pour lesquelles 45 millions de francs sont prévus au budget 2001 et 160 millions programmés au total sur quatre ans"

C'est sous cet angle que Stéphanie Le Bars, dans

Le Monde, aborde le protocole "ils vont gagner plus, être mieux formés et, fait nouveau, être évalués". Elle cite Jack Lang "cet effort de 40 MF au budget 2001 et de 160 MF sur 4 ans a fait des jaloux ici ou là". Elle avance même d'une manière exagérément réductrice que "le changement sur la feuille de paye" conduira à "une augmentation de 12 000 F par an". La deuxième partie développe les avancées en terme de métier, la lettre de mission, "une nouvelle instance censée réaffirmer le rôle pédagogique des chefs d'établissement". Elle indique que pour ce qui est "des prérogatives des personnels de direction en matière d'évaluation des enseignants" le texte est loin du rapport Monteil qui "préconisait de renforcer le regard du chef d'établissement sur le travail des enseignants" et cite JJ. Romero "les esprits ne sont pas prêts, mais c'est une évolution inéluctable".

Après avoir évoqué "l'ouverture expérimentale" elle termine par la formation, "maintes fois critiquée", qui "sera professionnalisée et valorisée. Un DESS de direction des établissements du second degré est en cours d'habilitation afin de la valider".

Le Monde de l'Éducation titre sur le bénéfice financier du protocole "une cagnotte de 160 MF pour des chefs d'établissement". Dans un article assez développé Luc Bronner aborde la signature du protocole qui "devrait modifier de manière substantielle l'exercice des fonctions" des personnels de direction par un récit de "plusieurs mois de négociations". Il cite "l'entourage de l'actuel ministre": "on ne pouvait continuer à plaider que l'établissement se trouvait au cœur du système éducatif, que l'effet chef d'établissement pouvait être considérable, sans donner un signe aux princi-

paux et aux proviseurs", revient sur la revalorisation salariale en citant à nouveau le ministre: "reconnaitre sur un plan financier que les chefs d'établissement remplissent des fonctions délicates, difficiles, mais extrêmement importantes". A partir d'une citation de JJ. Romero: "dès le début des négociations, nous avons insisté autant sur les salaires que sur le métier, autant sur la gestion de nos carrières que sur nos missions" il aborde ensuite le diagnostic, la lettre de mission et "l'éclaircissement sur les fonctions" qui emprunte "très largement au champ lexical managérial" jugeant le vocabulaire utilisé non anodin et significatif d'une "volonté de renforcer les pouvoirs du chef d'établissement".

Ce qui lui permet d'évoquer les attaques du SNES contre un protocole "révélateur des relations souvent conflictuelles entre les enseignants et les personnels de direction". Pour lui J. Lang s'est appliqué à éviter le conflit. Ce dossier est une illustration de la méthode du ministre: "on avance progressivement sans chercher à présenter une grande réforme où tout serait bouclé, qui ressemblerait à un monument en marbre intangible. Le système doit être en mouvement. Ce dossier, comme d'autres, est une étape. Il n'est pas abouti. Et permet de préparer d'autres évolutions".

...Préparer d'autres évolutions... chacun d'entre nous au SNPDEN y est bien décidé.